



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 20 décembre 2013

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

| | |
|------|---|
| 07-1 | SOUTIEN ET DYNAMISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES, DE SERVICES ET TOURISTIQUES DE LA COMMUNE - APPROBATION D'UN DOCUMENT STRATEGIQUE 'L'ANTIBES BUSINESS ACT' |
|------|---|

On pourrait penser que le français plutôt inopportun dans l'intitulé d'une délibération du Conseil municipal indique une certaine modernité, mais non. Ce procédé existe aux Etats-Unis depuis 1953, il permet de réorienter prioritairement l'action des pouvoirs publics vers la petite entreprise conçue comme l'élément dynamique de l'économie.

Pour ce qui concerne l'Europe « le Small business act » a été adopté en juin 2008, il y a plus de 5 ans.

Bien que vous ayez été ministre en charge des affaires européennes, ce n'est qu'à la fin de ce mandat que vous faites cette proposition. Proposition qui n'engage pas à grand-chose et qui évoque des décisions déjà actées comme le droit de préemption.

Dans cette liste digne de la rubrique-à-brac quelques incongruités, la possibilité d'aides directes aux entreprises. Pour nous, ce n'est pas le rôle de la commune et nous pouvons nous demander à quoi sert la CCI chère à monsieur l'adjoint ?

Comment concilier la préférence à la sous-traitance d'une part et de pointer le risque avec les salariés détachés ?

Pour nous la sous-traitance est une des façons de casser les prix et d'embaucher des salariés détachés payés en fonction des critères de leur pays et permettant ainsi d'éviter de payer des charges sociales comme l'URSSAF...

Vous vous félicitez que les coûts de la fiscalité sont minimes pour les entreprises dans le périmètre de la CASA. Oui mais, ce sont essentiellement les grosses entreprises qui bénéficient de ces cadeaux sans compter le crédit d'impôt compétitivité.

Enfin, il y a une mesure qui me semble rajouter au déséquilibre qui est en train de s'instaurer sur le droit à stationner en ville. J'ai cru comprendre que plus les clients achèteraient ou consommeraient plus ils auraient des points et moins ils paieraient les droits à stationner. Il y aurait comme une discrimination dans cette mesure que ça ne m'étonnerait pas !

Mais ce qu'il manque dans ce business act, ce sont toutes les références à celles et ceux qui travaillent et qui ont des représentants. Vous savez, les syndicats ! Aucune consultation, aucune rencontre, pire le rapport ne fait même pas allusion à des critères sociaux comme l'égalité Homme-Femme, comme les bonnes pratiques sociales, etc.

On est bien là dans une pratique anglo-saxonne.